

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 mai 2017

Objet : RD - Attribution de subventions aux associations - Secteur action sociale

- date de convocation le 12 mai 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jean-Pierre Beguin à Bernard Januel - de Frédéric Bret à Françoise Van Wetter - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Jean-Benoît Cerino - de Gérard Marcucci à Dominique Pommat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christian Papegay à Mustapha Hamadi - de Benoît Perrotton à Josiane Beaud - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillemermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 4

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 18 mai 2017

délibération n° 198-17 C

objet **RD - Attribution de subventions aux associations - Secteur action sociale**

Christiane Boisselon, conseillère déléguée chargée des publics en grande difficulté et de la Commission d'accessibilité aux personnes handicapées, en lien avec Driss Bourida, vice-président chargé du renouvellement urbain, de l'action sociale et de la politique de la ville, rappelle que comme en 2016, les critères retenus pour l'analyse des demandes de subvention concernent :

- la vérification de l'adéquation entre l'activité statutaire de l'association et le champ de compétence de la Communauté d'agglomération,
- le public accueilli (nombre, typologie, caractéristiques, public de l'agglomération ou hors agglomération...),
- le ressort géographique de l'action (part agglomération / hors agglomération, rayonnement, réciprocité...),
- la finalité / objectif de l'association ou de l'action spécifique conduite par l'association et notamment évaluation quantitative et qualitative de l'action (résultats N-1 et perspectives),
- la complétude du dossier de demande de subvention (éléments quantitatifs et qualitatifs de l'action soutenue).

Une grille d'analyse élaborée par la direction du développement local urbain reprend ces principaux critères ainsi que des éléments d'analyse financière.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des demandes de subvention qui ont été présentées à la Commission restreinte d'instruction du 3 mai 2017.

Il est rappelé que l'intervention de Chambéry métropole - Cœur des Bauges concerne :

- la mise à disposition gratuite de locaux pour des associations œuvrant dans les domaines de la santé (SAVoie VIH HEPatites, Groupe d'Entraide Mutuelle l'Oasis),
- des subventions de fonctionnement,
- le soutien aux actions entrant dans le champ de l'intérêt communautaire défini au titre de l'action sociale (urgence / précarité, santé).

Il est proposé au titre du budget 2017 d'allouer les subventions suivantes :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Versé en 2016	Proposé en 2017	Observations
Secteur action sociale			
ADIS : « chorale en langue des signes »	2 000 €	2 000 €	Montant sollicité : 2 000 €
ADIS : « rencontres actives entre personnes sourdes et entendantes »	2 000 €	2 000 €	Montant sollicité : 2 000 €
Cultures du Cœur : soutien à l'activité de l'association	3 700 €	3 500 €	Montant sollicité : 4 500 €
Le Passage : soutien à l'activité de l'association	6 000 €	6 000 €	Montant sollicité : 6 000 €
SAVoie VIH HEPatites (SAVIHEP) : soutien à l'activité de l'association	8 500 €	7 000 €	Montant sollicité : 11 000 € Pour mémoire gratuité des loyers locaux de Mérande
Club Alpin Français : action « Montagne pour tous » handicap	1 000 €	1 000 €	Montant sollicité : 1 000 €

Alzheimer Savoie : ateliers de musicothérapie	700 €	3 000 €	Montant sollicité : 3 000 €
Tetras-Lyre : soutien à la préparation des concerts et représentations de l'ensemble musical et à l'intégration des personnes en situation de handicap mental	1 000 €	3 000 €	Montant sollicité : 4 000 €
Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques (UNAFAM) délégation 73 : soutien à l'activité de l'association	1 500 €	1 000 €	Montant sollicité : 2 000 €
Zicomatic : « organisation de la 7 ^{ème} édition du festival REG'ARTS et offres de projets culturels »	1 500 €	1 500 €	Montant sollicité : 1 500 €
TOTAL action sociale		30 000 €	

Pour information, 28 400 € ont été versés aux associations au titre de l'action sociale en 2016.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu le budget de Chambéry métropole - Cœur des Bauges pour l'année 2017,

Vu l'avis de la commission restreinte d'instruction du 3 mai 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **décide** le versement des subventions pour un montant de 30 000 €, répartis entre différents organismes, selon la proposition ci-dessus,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les conventions à intervenir entre Chambéry métropole-Cœur des Bauges et les associations concernées.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 198-17 C

Objet de l'acte : RD - Attribution de subventions aux associations - Secteur action sociale

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19629H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19629H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017